SIEPARE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/06/2025

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

GD / DD n° 2025-023

Objet de la délibération :

Approbation du règlement du service public d'assainissement collectif

Nombre de délégués :

En exercice	:	**11**
Présents	:	**8**
Pouvoir(s)	:	**0**
Votants	:	**8**

Date de la convocation :
26/05/2025

Secrétaire de séance :
M. Yannick LHOMME

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 JUIN 2025 à 18H00**, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID.

Etaient présents :
Communauté de Communes des Portes Euréliennes Ile-de-France (CCPEIDF)

COLLECTIVITES	NOM
EPERNON	M. BAUDELOT Marc
EPERNON	M. DAVID Guy
HANCHES	Mme MARCHAND Michelle
DROUE SUR DROUETTE	M. LHOMME Yannick
HANCHES	M. RUAUT Jean-Pierre
SAINT HILARION	M. ROUÉ Frédéric
EPERNON	M. BELHOMME François
EPERNON	M. DURAND Denis

Etaient absents excusés :

DROUE SUR DROUETTE	M. GRAMUNT Jean-Bernard
EMANCE	Mme BRIOLANT Stéphanie
RAIZEUX	M. THEVARD Nicolas

Assistaient également à la séance :
Mme DAUMAL Dolorès, Responsable Administrative et Financière
M. DELANNOY Thierry, Technicien

OBJET : Approbation du règlement du service public d'assainissement collectif

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Épernon (SIEPARE),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-7 à L.2224-12-5 relatifs à la gestion des services publics d'assainissement ;
Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L.1331-1 et suivants relatifs à l'assainissement collectif ;

Vu le projet de règlement du service public d'assainissement collectif établi par les services du SIEPARE ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200090918-20250618-2025-023-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025

Vu les besoins de mise à jour du précédent règlement pour tenir compte des évolutions réglementaires et techniques, et améliorer l'information et les droits des usagers ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant :

- Que ce règlement définit les conditions d'accès au service public d'assainissement collectif, les droits et obligations des usagers, les modalités de raccordement et de déversement, ainsi que les dispositions de contrôle, de sanctions et de recours ;
- Qu'il est nécessaire de garantir la transparence, la sécurité juridique et la qualité du service public d'assainissement ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Décide :

Article 1 : Le règlement du service public d'assainissement collectif du SIEPARE, tel que présenté en séance, est **approuvé**.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur **quatre mois** après sa transmission au contrôle de légalité et sera **opposable à tous les usagers** à compter de cette date.

Article 3 : Le règlement sera mis à disposition du public conformément à l'article 8.4 dudit règlement, notamment par voie électronique (https://www.siepare.fr) et dans les mairies des communes membres.

Article 4 : Le Président est chargé de procéder à l'ensemble des démarches de publication et de diffusion, et de veiller à la bonne application de ce règlement.

Fait et délibéré à Epernon, le 18 juin 2025

Le Président,
M. GUY DAVID

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200090918-20250618-2025-023-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025